



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **25 juin 2018**

Délibération n° 2018-2795

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution de subventions aux associations sportives dans le cadre du dispositif estival Métropole vacances sportives - Année 2018

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Sellès

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 5 juin 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 27 juin 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Brolquier, Mmes Brugnera, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Lung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : M. Barral (pouvoir à Mme Bouzerda), Mme Berra (pouvoir à Mme Crespy), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burillon (pouvoir à M. Da Passano), MM. Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), M. Jeandin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), MM. Moretton (pouvoir à M. Suchet), Piegay (pouvoir à M. Germain), Mme Runel (pouvoir à M. Coulon), M. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Boudot, Passi.

Conseil du 25 juin 2018**Délibération n° 2018-2795**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Attribution de subventions aux associations sportives dans le cadre du dispositif estival
Métropole vacances sportives - Année 2018**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

Le Conseil,

Vu le rapport du 31 mai 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Objectifs du dispositif "Métropole vacances sportives"

Le dispositif "Métropole vacances sportives" est proposé par la Métropole de Lyon depuis 2015. Il permet aux jeunes de moins de 18 ans qui ne partent pas en vacances durant le mois de juillet, de découvrir gratuitement des activités sportives variées.

Ces activités sportives sont proposées prioritairement à des structures institutionnelles de la Métropole (centres sociaux, MJC, centres de loisirs, etc.), mais elles peuvent également s'adresser à des particuliers dans la limite des places encore disponibles.

Elles sont menées en lien avec les associations sportives et encadrées par des éducateurs diplômés.

II - Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2017 et bilan

Par délibération du Conseil n° 2017-1998 du 20 juillet 2017, la Métropole a procédé à l'attribution de subventions d'un montant total de 52 428 € au profit des associations sportives actives dans le cadre du dispositif "Métropole vacances sportives".

Ces subventions ont permis de proposer les activités suivantes :

Activités proposées	Période	Lieu
rugby à XIII	du 10 au 28 juillet 2017	Lacroix-Laval
échecs	du 10 au 28 juillet 2017	Lacroix-Laval
escrime	du 10 au 28 juillet 2017	Lacroix-Laval Parilly
course d'orientation	du 10 au 28 juillet 2017	Lacroix-Laval Parilly
baseball	du 10 au 13 juillet 2017 du 10 au 21 juillet 2017	Lacroix-Laval Parilly
volley-ball	du 10 au 21 juillet 2017	Parilly
disc-golf	du 10 au 28 juillet 2017	Parilly

Activités proposées	Période	Lieu
roller	du 10 au 28 juillet 2017	Parilly
karaté	du 10 au 28 juillet 2017	Parilly
basket-ball	du 10 au 21 juillet 2017	Parilly
tennis	du 10 au 21 juillet 2017	Parilly
sport sur sable	du 10 au 21 juillet 2017	Parilly
cyclisme	du 10 au 17 juillet 2017	Parilly
tir à l'arc	du 10 au 28 juillet 2017	Parilly

4 nouvelles activités ont été proposées sur le parc de Parilly : tennis, sport sur sable (sandball et beach soccer), cyclisme et tir à l'arc, 1 nouvelle sur le Domaine de Lacroix-Laval : baseball.

Un bilan qualitatif et quantitatif du dispositif a été réalisé à la suite de cette édition 2017.

Toutes activités confondues, le domaine de Lacroix-Laval a accueilli 1 416 participants (779 en 2016) et le Parc de Parilly 3 234 participants (1 397 en 2016), soit une fréquentation totale de 4 650 participants (2 176 en 2016), soit un doublement de la fréquentation par rapport à l'édition 2016.

La communication autour du dispositif, sur les parcs métropolitains, par le biais de supports, ainsi que sur les réseaux sociaux, devra être accentuée.

III - Programme d'actions pour 2018

En 2018, le dispositif sera proposé sur la période du 9 au 27 juillet, sur les deux parcs métropolitains de Lacroix-Laval et de Parilly ainsi que sur le bassin de la Caille (Caluire et Cuire) et le Canal de Jonage (Décines Charpieu).

16 associations sportives ont déposé une demande de subvention dans le cadre de leur participation à ce projet, le détail de celles-ci figure en annexe.

La plupart des associations sportives présentes l'année dernière renouvellent l'expérience.

Par ailleurs, 3 nouvelles activités seront proposées cette année : le rugby à XV sur le parc de Parilly et l'aviron sur le bassin de la Caille et le Canal de Jonage.

Une nouvelle évaluation du dispositif est prévue à la suite de cette édition, à travers l'établissement d'un document bilan.

Les associations sportives devront transmettre le récapitulatif journalier de fréquentation des activités à la Métropole au plus tard le 30 septembre 2018. Au-delà de cette date, la subvention sera caduque. La subvention pourra également être revue à la baisse ou ne pas être versée si le bénéficiaire ne réalise que partiellement ou pas du tout l'activité. Le versement des subventions interviendra sur cette base en un paiement unique.

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution de subventions d'un montant total de 51 567 € dans le cadre du dispositif estival "Métropole vacances sportives" pour l'année 2018 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1°- Approuve :

a) - le soutien, pour l'année 2018, aux activités sportives sur les parcs métropolitains de Lacroix-Laval et de Parilly ainsi que sur le bassin de la Caille (Caluire et Cuire) et le Canal de Jonage (Décines Charpieu) organisées pendant la période estivale dans le cadre du dispositif "Métropole vacances sportives",

b) - l'attribution de subventions d'un montant total de 51 567 € au profit des associations sportives prenant part au dispositif "Métropole vacances sportives" pour l'année 2018, selon la répartition figurant en annexe.

2° - Autorise monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2018 - chapitre 65 - opération n° 0P39O3179A.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 27 juin 2018.

.